

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 21 JUN 2012**

N° 33

Date de la convocation :  
02/04/ 2012

Nombre de Conseillers :  
**13**

Présents :  
**11**

Votants :  
**13**

Le **vint et un juin deux mil douze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

**Etaient présents :**

Mesdames : PIOT, BENOIT, ANGOULVENT, CABANILLAS,  
QUINET.

Messieurs : MURET, LECOQ, COCHIN, CHABRILLAT,  
MAZUBERT,

**Etait absent excusé :**

Messieurs : SECQ, pouvoir à LANGLOIS  
MASSY, pouvoir à ANGOULVENT

M. CHABRILLAT a été élu secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter deux points supplémentaires. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Prise en charge des frais scolaires
- Modification du temps de travail d'un agent technique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2012.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Approuve** le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2012.

**1) TAXI – Création autorisation de stationnement**

Une demande de création d'autorisation de stationnement a été faite en Mairie. Monsieur le Maire informe que si le conseil en ressent le besoin, la mairie doit saisir la commission départementale en adressant un courrier à Monsieur le Préfet. La CAMY sera consultée.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à saisir la commission départementale afin de créer une autorisation de stationnement de taxi sur la Commune, sous réserve de la localisation de l'emplacement à proximité du domicile du demandeur et sans marquage au sol.

**2) CAMY : Adhésion à la CAMY de 5 communes**

Par délibération du 28 mars 2012, le Conseil Communautaire a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'adhésion à la CAMY des communes de :

- Fontenay-Mauvoisin
- Fontenay-Saint-Père
- Gargenville
- Guernes
- Saint-Martin-La Garenne

Et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément aux dispositions du Code Générale des Collectivités Territoriales, les communes membres de la CAMY doivent être consultées.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Emet** un avis favorable à l'adhésion à la CAMY de ces 5 communes.

### **3) Recensement de la population – Désignation d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur**

En 2013, la Commune aurait à procéder à l'enquête de recensement de la population. La collecte débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le fin février 2013.

Il convient au Conseil Municipal de désigner un coordinateur communal. Cette personne, qui a un rôle essentiel dans le bon déroulement de la collecte, sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Il convient aussi au Conseil Municipal de désigner un agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DESIGNE** Madame Viviane JACOB comme coordinateur communal et comme agent recenseur pour l'enquête de recensement de 2013.

### **4) Prise en charge des frais scolaires**

Une famille a demandé l'inscription de leur fille en 1<sup>ère</sup> année de maternelle sur la commune d'Auteil-Le-Roi. Le conseil municipal de cette commune a autorisé cette inscription sous réserve de l'accord préalable de Monsieur le Maire de Jumeauville à participer aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2011-2012 (soit 460 €). Une autre famille va mettre ses enfants dans une autre commune.

Considérant qu'il y a de la place dans l'école de la commune,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à la prise en charge des frais scolaires pour des enfants scolarisés hors de la commune.

### **5) Modification du temps de travail – agent technique**

Afin de remplacer l'agent ayant les fonctions d'ATSEM qui secondera la maîtresse de maternelle à la rentrée prochaine tous les après-midis, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail du poste d'un agent technique en charge de la surveillance de cantine notamment au vu d'assurer la surveillance du dortoir

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter la délibération au prochain Conseil Municipal le 5 juillet 2012, pour permettre une dernière entrevue avec les agents concernés afin d'identifier clairement les gains en qualité pour l'encadrement de la classe de maternelle.

### **Questions diverses**

#### **Vols et cambriolages sur la commune :**

Le Maire, ses adjoints et l'ensemble des élus sont mobilisés aux côtés des forces de l'ordre. Chacun d'entre nous doit se sentir concerné et ne pas hésiter à signaler toute situation suspecte à la gendarmerie et à la mairie.

**Rénovation du Lavoir :** Par courrier du 28 mars dernier, Mme la Sénateur des Yvelines interviendra lors de la rénovation du lavoir sur son enveloppe parlementaire 2013.

#### **SIVOM d'Arnouville (Réunion avec le Sous-Préfet)**

Le 29 mai 2012, s'est tenue en sous-préfecture de Mantes-La-Jolie, une réunion sur le traitement de l'assainissement du bassin versant du rû de Senneville.

Evolution du contexte :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la CAMY exerçant la compétence « assainissement », devient maître-d'ouvrage du projet de construction de la station d'épuration (STEP).

#### Obstacles rencontrés pour la construction :

- pour le maire de Guerville, le site d'implantation choisi se situe trop près d'habitations sur la commune de Guerville et les eaux traitées vont se déverser dans le rû de Senneville dont l'eau est utilisée pour le jardinage et pour alimenter les bovins.

- pour la CAMY, il y aurait des solutions alternatives moins coûteuses :

- création d'un traitement des eaux usées par filtres plantés pour la commune de Jumeauville

- création d'un traitement des eaux usées par filtres plantés pour les communes Boinville-En-Mantois et Goussonville

- raccordement à la STEP d'Epône-Mézières

Le choix de la solution la plus avantageuse devra intervenir dans les meilleurs délais.

### **CAMY**

La modification de la représentation des communes au sein de la CAMY est à l'étude. Les orientations sont un rééquilibrage en faveur des villes « centre ».

### **Organisation du 13 juillet 2012**

Fête et Animation s'occupe de l'apéritif et de l'animation.

La Mairie a décidé de refaire un buffet froid. Des courses seront à faire

### **Voirie**

L'ouverture des plis pour le Marché Public des Travaux du programme triennal s'est tenu le 15 juin à 9 h 00. L'entreprise Jean Lefebvre a été retenue. Les travaux réalisés au cours de l'été 2012 concerneront la rue du Lavoir, la rue de l'Eglise, la rue des Rosiers, la ruelle Verte, les trottoirs endommagés Grande Rue de l'Ecole jusqu'à la rue du Pont.

La signalétique au sol, le traçage des bandes stop et la ligne centrale ont été réalisés.

Les coussins berlinois (ralentisseurs) n'ont pas été peints car ne faisant pas partie du marché.

### **Transports**

Le transport à la demande devrait être mis en place par la CAMY à partir du 03 septembre 2012, 6 jours sur 7.

5 arrêts seraient identifiés.

Des prospectus seront mis à la disposition des administrés.

### **Ecole**

M PEILLON, Ministre de l'éducation nationale a annoncé une réforme des rythmes scolaires pour le primaire dès la rentrée 2013. La décision de faire classe le mercredi matin ou le samedi matin serait laissée aux collectivités locales. Aussi Monsieur le Maire envisagerait de faire un questionnaire en 2013 afin de recenser les avis des parents.

### **Ecole**

La kermesse a eu lieu, un spectacle mardi 26 juin avec la traditionnelle remise des dictionnaires aux CM2 partants pour le collège.

### **Divers**

Lors d'une séance du CCAS il a été évoqué le désir de se munir d'un défibrillateur qui servirait aussi bien à la Commune, au CCAS et à Jumeauville Loisirs. Ce dernier n'a pas été budgétisé en 2012 il faudrait penser à l'inscrire au prochain budget si la majorité des conseillers le souhaite.

Le stationnement Grande Rue, de la rue d'Hargeville à la rue Pichelou, est gênant pour la circulation des véhicules et engins agricoles et ne fait qu'accentuer l'insécurité routière en raison de l'encombrement de la chaussée.

La maison à l'angle de la rue Pichelou et Grande Rue est dangereuse pour la voie publique en raison d'un linteau qui menace de s'effondrer, un courrier va être adressé par la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures<sup>32</sup>.

Le Maire,